ANNÉE 2020

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice : Présents :

27

Votants

22 26

Intitulé: Association de Protection des Chats Abandonnés (APCA) – Signature de convention avec la commune de La Tremblade –	
Ronce-les-Bains	i upiique
Type: Délibération	Référence : 2020-004

L'an deux mille vingt, le six février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2020

<u>Présents</u>: OSTA AMIGO Laurence, TALLIEU Jean Pierre, VIVIEN Christine, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET Michel, PRUNEAU Roselyne, PROUST Thierry, GUILET Philippe, DIERES-MONPLAISIR Bernard, ROLLAND Anne-Marie, MATET Nicolas, CHARLES Claude, PAILLÉ Marie-Thérèse, GUILLON Françoise, ROCHEREAU Coryse, KURNIK Maryse, TAVERNIER Yves, BRIANT Nathalie, ACCLÉMENT Bruno, DAUGY Emmanuel, CÉNÉRINI Gilles, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : PATSOURIS François à OSTA AMIGO Laurence, MULOT Christian à TALLIEU Jean Pierre, MARTIN André à DIERES-MONPLAISIR Bernard, BASSIN Linda à PRUNEAU Roselyne

Absents excusés : CHAGNOLEAU Anne-Marie

Secrétaire de séance : ROLLAND Anne-Marie

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables applicables aux communes ;

Considérant que l'activité de l'association de protection des chats abandonnés sur la commune de la Tremblade Ronce-les-Bains représente un réel intérêt (lutte contre la prolifération des chats sur le territoire communal);

Considérant le soutien financier apporté par la commune depuis l'année 2005 ;

Considérant que par délibération du 1er décembre 2016, une convention fixant les modalités et conditions de collaboration entre la commune et l'Association de Protection des Chats Abandonnés a été mise en place

Considérant l'échéance de ladite convention au 31 décembre 2019 ;

Sur proposition de monsieur le Maire ;



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 26 voix Pour 0 voix Contre et 0 Abstention :

- Décide de reconduire la convention fixant les modalités et conditions de collaboration entre la commune et l'Association de Protection des Chats Abandonnés, tel qu'il est annexé à la présente délibération, pour une durée de 3 ans.
- Autorise madame le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré à La Tremblade, le 6 février 2020

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE, OSTA AMIGO La Irence

Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication



FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice: Présents : Votants

27 22 26

Intitulé: Comité de Jumelage - Signature d'une convention de partenariat avec la commune de La Tremblade – Ronce-les-	
Bains	
Type: Délibération	Référence : 2020-005

L'an deux mille vingt, le six février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2020

Présents: OSTA AMIGO Laurence, TALLIEU Jean Pierre, VIVIEN Christine, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET Michel, PRUNEAU Roselyne, PROUST Thierry, GUILET Philippe, DIERES-MONPLAISIR Bernard, ROLLAND Anne-Marie, MATET Nicolas, CHARLES Claude, PAILLÉ Marie-Thérèse, GUILLON Françoise, ROCHEREAU Coryse, KURNIK Maryse, TAVERNIER Yves, BRIANT Nathalie, ACCLÉMENT Bruno, DAUGY Emmanuel. CÉNÉRINI Gilles, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : PATSOURIS François à OSTA AMIGO Laurence, MULOT Christian à TALLIEU Jean Pierre, MARTIN André à DIERES-MONPLAISIR Bernard, BASSIN Linda à PRUNEAU Roselyne

Absents excusés: CHAGNOLEAU Anne-Marie

Secrétaire de séance : ROLLAND Anne-Marie

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant les jumelage conclus entre la commune de La Tremblade et les communes de N'Gor au Sénégal et d'Habay en Belgique :

Considérant l'association « Comité de jumelage La Tremblade / Ronce-les-Bains » :

Considérant le projet de convention de partenariat :

Sur proposition de madame le Maire;



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 26 voix Pour 0 voix Contre et 0 Abstention:

- Approuve le projet de convention fixant les modalités et conditions de collaboration entre la commune et le Comité de Jumelage La Tremblade / Ronceles-Bains, tel qu'il est annexé à la présente délibération.
- Autorise madame le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré à La Tremblade, le 6 février 2020

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE, OSTA AMIGO Laurence

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 - 211704523 - 2020 0206 - 92020 000 - 000

Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 01/02/2020

Document certifié conforme Le DGS, Frédenc VANES Affiché le 07/02/2020

Amerie le <u>()7 | 0/2 | 3/3 / 2</u>

Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication



FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice: 27 Présents 22 Votants 26

Intitulé:			4 . 14	Thème :
Adhésion au contrat groupe d' de Gestion	assurance si	tatutaire du (Jentre	Commande Publique
Type: Délibération		e gara		Référence : 2020-006

L'an deux mille vingt, le six février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal: 31 janvier 2020

Présents: OSTA AMIGO Laurence, TALLIEU Jean Pierre, VIVIEN Christine, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET Michel, PRUNEAU Roselyne, PROUST Thierry, GUILET Philippe, DIERES-MONPLAISIR Bernard, ROLLAND Anne-Marie, MATET Nicolas, CHARLES Claude, PAILLÉ Marie-Thérèse, GUILLON Françoise, ROCHEREAU Coryse, KURNIK Maryse, TAVERNIER Yves, BRIANT Nathalie, ACCLÉMENT Bruno, DAUGY Emmanuel. CÉNÉRINI Gilles, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : PATSOURIS François à OSTA AMIGO Laurence, MULOT Christian à TALLIEU Jean Pierre, MARTIN André à DIERES-MONPLAISIR Bernard, BASSIN Linda à PRUNEAU Roselvne

Absents excusés: CHAGNOLEAU Anne-Marie

Secrétaire de séance : ROLLAND Anne-Marie

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 :

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Considérant l'opportunité pour la commune de La Tremblade de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Considérant que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques;



Sur proposition de Madame le Maire;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 26 voix Pour 0 voix Contre et 0 Abstention, décide que :

La commune de La Tremblade charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

Agents affiliés à la CNRACL:

Décès, Accident du travail - Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption,

Agents non affiliés à la CNRACL:

Accident du travail - Maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

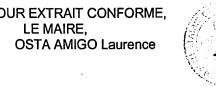
Durée du contrat : 4 ans à effet au 1er janvier 2021

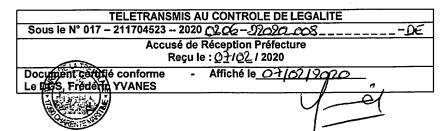
Régime du contrat : capitalisation

Fait et délibéré à La Tremblade, le 6 février 2020

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE.





Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers - 15, Rue Blossac - 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication



FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice: Présents Votants

22 26

27

Intitulé:	The
Cession des parcelles Al 303 – 306 – 307 – 308 – 311 et 314 par	
l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine à	Fo
VIVAPROM – Rue Benjamin Delessert – Autorisation de cession	
Type: The state of	DÁ

ème : banisme / ncier

Délibération

Référence : 2020-007

L'an deux mille-vingt, le six février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal: 31 janvier 2020

Présents: OSTA AMIGO Laurence, TALLIEU Jean Pierre, VIVIEN Christine, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET Michel, PRUNEAU Roselyne, PROUST Thierry, GUILET Philippe, DIERES-MONPLAISIR Bernard, ROLLAND Anne-Marie, MATET Nicolas, CHARLES Claude, PAILLÉ Marie-Thérèse, GUILLON Françoise, ROCHEREAU Corvse, KURNIK Maryse, TAVERNIER Yves, BRIANT Nathalie, ACCLÉMENT Bruno, DAUGY Emmanuel, CÉNÉRINI Gilles, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : PATSOURIS François à OSTA AMIGO Laurence, MULOT Christian à TALLIEU Jean Pierre, MARTIN André à DIERES-MONPLAISIR Bernard, BASSIN Linda à PRUNEAU Roselyne

Absents excusés : CHAGNOLEAU Anne-Marie

Secrétaire de séance : ROLLAND Anne-Marie

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques :

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Considérant la convention opérationnelle n°17-16-021 en date du 21 juillet 2016, portant sur l'action foncière pour le développement de l'offre de logement social entre la Commune de La Tremblade, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et l'EPF Nouvelle-Aquitaine, en application de la convention cadre n°CC 17-14-001 relative à la Politique de l'Habitat entre la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et l'EPF Nouvelle-Aquitaine;

Considérant l'arrêté préfectoral n°18-194 de Monsieur le Préfet de Charente-Maritime en date du 26 janvier 2018 délégant le droit de préemption à l'EPF dans les périmètres où la collectivité l'a instauré par une délibération du 30 mars 2011 ;

Cachet et signature



HÖTEL DE VILLE

23, rue de la Seudre - BP 60130 - 17390 LA TREMBLADE .. Tél.: 05 46 36 99 00 - Télécopie: 05 46 36 33 78 Site internet : www.la-tremblade.fr - adresse e.mail :mairle@la-tremblade.com

Considérant la convention tripartite 17-18-014 entre l'Etat, la Commune de La Tremblade et l'EPF en date du 14 mai 2018, permettant d'encadrer et de déterminer les modalités d'application de la convention opérationnelle n°17-16-021 d'action foncière pour le développement de l'offre en logement social et ainsi de préciser les modalités de la

Considérant la décision n°2019/34 – PR-12 de l'EPF Nouvelle-Aquitaine du 25 février 2019 décidant d'exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées section Al numéros 303, 306, 307, 308, 311 et 314 afin de permettre la réalisation sur ce foncier d'un programme de logements sociaux qui contribuera aux objectifs de réalisation de logements locatifs sociaux notifiés à la Commune ;

Considérant que l'EPF Nouvelle-Aquitaine a acquis les parcelles Al 303, 306, 307, 308, 311 et 314 le 3 juin 2019 pour un montant de 215 000 € (frais d'agence inclus) dans le but d'y faire réaliser une opération de logements locatifs sociaux ;

Considérant la consultation engagée par l'EPF auprès des bailleurs sociaux ;

Considérant que l'offre de VIVAPROM a été déclarée lauréate, pour un montant de prise en charge foncière de 173 194 € HT et la réalisation de 16 logements individuels en locatif, 100 % social ;

Considérant la délibération du conseil municipal n°2019-148 du 11 septembre 2019 décidant d'autoriser l'EPF Nouvelle-Aquitaine à céder à VIVAPROM les parcelles cadastrées section Al numéros 303, 306, 307, 308, 311 et 314 sises 53 rue Benjamin Delessert pour la réalisation de 16 logements locatifs sociaux pour une charge foncière de 173.194 € HT ;

Considérant le projet d'aménagement et de construction présenté par VIVAPROM correspondant au cahier des charges fixé par l'E.P.F. de Nouvelle-Aquitaine ;

Considérant que les propriétaires riverains dudit projet ont été associés à la réunion de présentation du projet et ont formulé des observations ;

Considérant que la prise en compte de ces observations conduit à des modifications nécessitant une nouvelle délibération du Conseil municipal. Le nombre de logements réalisés est revu à la baisse soit 14 au lieu de 16 et la charge foncière est diminuée en conséquence à 149 000 € HT au lieu de 173 194 € HT;

Considérant qu'il convient donc de rapporter la délibération n° 2019-148 ;

Sur proposition de madame le Maire,

délégation du droit de préemption :



ANNÉE 2020

FEUILLET N°

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 20 voix Pour 0 voix Contre et 6 Abstentions (TAVERNIER Yves, BRIANT Nathalie, KURNIK Maryse, CHARLES Claude, ROCHEREAU Coryse, VOLLET Michel) décide :

- De rapporter la délibération n°2019-148 du 11 septembre 2019
- D'autoriser l'EPF Nouvelle-Aquitaine à céder à VIVAPROM les parcelles cadastrées section Al numéros 303, 306, 307, 308, 311 et 314 sis 53 rue Benjamin Delessert pour la réalisation de 14 logements locatifs sociaux et une charge foncière de 149 000 € HT.

Fait et délibéré à La Tremblade, le 6 février 2020

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME. LE MAIRE. OSTA AMIGO Laurence

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 - 211704523 - 2020 6206 - D2020 _003

Accusé de Réception Préfecture Reçu le : @∄/ @Ĺ/ 2020

Document certifié conforme Le DQ

Affiché le 07/02/2020

Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers - 15, Rue Blossac - 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication



Nombre de Conseillers :

En exercice: 27 Présents: 22 Votants: 26

Intitulé: Autorisation de dépôt d'une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP) pour l'aménagement d'un sanitaire PMR dans le bâtiment situé au 52 avenue de la Cèpe (BR 196) à usage de restaurant	
Type: Délibération	Référence : 2020-008

L'an deux mille vingt, le six février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2020

<u>Présents</u>: OSTA AMIGO Laurence, TALLIEU Jean Pierre, VIVIEN Christine, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET Michel, PRUNEAU Roselyne, PROUST Thierry, GUILET Philippe, DIERES-MONPLAISIR Bernard, ROLLAND Anne-Marie, MATET Nicolas, CHARLES Claude, PAILLÉ Marie-Thérèse, GUILLON Françoise, ROCHEREAU Coryse, KURNIK Maryse, TAVERNIER Yves, BRIANT Nathalie, ACCLÉMENT Bruno, DAUGY Emmanuel, CÉNÉRINI Gilles, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : PATSOURIS François à OSTA AMIGO Laurence, MULOT Christian à TALLIEU Jean Pierre, MARTIN André à DIERES-MONPLAISIR Bernard, BASSIN Linda à PRUNEAU Roselyne

Absents excusés : CHAGNOLEAU Anne-Marie

Secrétaire de séance : ROLLAND Anne-Marie

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme :

Considérant que l'exploitant du restaurant installé dans le bâtiment communal situé au 52 avenue de la Cèpe à Ronce-les-Bains, sur la parcelle cadastrée section BR numéro 196, souhaite aménager un sanitaire personne à mobilité réduite (PMR);

Considérant qu'au regard du droit de l'urbanisme cet espace accueille du public et qu'il doit être considéré comme un établissement recevant du public,

Considérant que les travaux envisagés nécessitent de déposer une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un (ERP).

Sur proposition de Madame le Maire,



Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 26 voix Pour 0 voix Contre et 0 Abstention, autorise l'exploitant du restaurant installé dans le bâtiment communal situé sur la parcelle cadastrée section BR numéro 196 à déposer une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public afin d'aménager un sanitaire PMR.

Fait et délibéré à La Tremblade, le 6 février 2020

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE. OSTA AMIGO Laurence

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE Sous le N° 017 - 211704523 - 2020 0206 - 12020 _ 008

Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>0</u> <u>→</u> 1 <u>0</u> <u>→</u> 1 2020

Documents ertifié conforme Le 653, Réélegic YVANES

mois à compter de sa notification ou publication

Affiché le 07/02/9090

Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers - 15, Rue Blossac - 86000 POITIERS, dans un délai de 2



Nombre de Conseillers:

En exercice: 27 Présents: 22 Votants: 26

Exploitation du cinéma «Le Cristal» – Versement d'une subvention dans le cadre de la convention d'objectifs et de	
moyens conclue avec l'association CREA pour la période 2019- 2021	
Type: Délibération	Référence : 2020-009

L'an deux mille vingt, le six février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2020

<u>Présents</u>: OSTA AMIGO Laurence, TALLIEU Jean Pierre, VIVIEN Christine, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET Michel, PRUNEAU Roselyne, PROUST Thierry, GUILET Philippe, DIERES-MONPLAISIR Bernard, ROLLAND Anne-Marie, MATET Nicolas, CHARLES Claude, PAILLÉ Marie-Thérèse, GUILLON Françoise, ROCHEREAU Coryse, KURNIK Maryse, TAVERNIER Yves, BRIANT Nathalie, ACCLÉMENT Bruno, DAUGY Emmanuel, CÉNÉRINI Gilles, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : PATSOURIS François à OSTA AMIGO Laurence, MULOT Christian à TALLIEU Jean Pierre, MARTIN André à DIERES-MONPLAISIR Bernard, BASSIN Linda à PRUNEAU Roselyne

Absents excusés : CHAGNOLEAU Anne-Marie

Secrétaire de séance : ROLLAND Anne-Marie

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant la délibération du 5 décembre 2018 autorisant la signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association CREA pour la période 2019-2021 et portant sur l'exploitation du cinéma le Cristal à Ronce-les-Bains ;

Considérant que la convention conclue avec le C.R.E.A. prévoit une participation financière annuelle de la commune révisable à l'issue de chaque année d'exploitation selon un barème tenant compte du montant des recettes d'exploitation du cinéma le Cristal

Considérant que par application des modalités de révision de la participation communale il convient de verser un complément de subvention à hauteur de 7.000 € à l'association le C.R.E.A. au titre de l'année 2019 :

Cachet et signature



23, rue de la Seudre – BP 60130 – 17390 LA TREMBLADE ... Tél.: 05 46 36 99 00 - Télécopie: 05 46 36 33 78

Site internet : www.la-tremblade.fr - adresse e.mail :mairie@la-tremblade.com - .

ANNÉE 2020

FEUILLET N°

Considérant que par application de la convention il est prévu le versement d'une subvention de 30.000 € au titre de l'année 2020 ;

Sur proposition de Madame le Maire ;

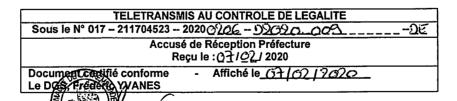
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 21 voix Pour 0 voix Contre et 5 Abstentions (ACCLÉMENT Bruno, TAVERNIER Yves, BRIANT Nathalie, KURNIK Maryse, CHARLES Claude):

- Décide de verser un complément de subvention à hauteur de 7.000 € à l'association le C.R.E.A. au titre de l'année 2019.
- Décide de verser une subvention à hauteur de 30.000€ au titre de l'année 2020.
- Précise que la dépense devra être effectuée sur les crédits de l'article 6574 fonct° 314.

Fait et délibéré à La Tremblade, le 6 février 2020

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE, OSTA AMIGO Laurence



Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication



Nombre de Conseillers :

En exercice: 27 Présents : 22 Votants 26

Intitulé: Ouverture par anticipation de crédits budgétaires en section	Thème : Finances
d'investissement	Locales
Type: Délibération	Référence : 2020-010

L'an deux mille vingt, le six février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2020

Présents: OSTA AMIGO Laurence, TALLIEU Jean Pierre, VIVIEN Christine, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET Michel, PRUNEAU Roselyne, PROUST Thierry, GUILET Philippe, DIERES-MONPLAISIR Bernard, ROLLAND Anne-Marie, MATET Nicolas, CHARLES Claude, PAILLÉ Marie-Thérèse, GUILLON Françoise, ROCHEREAU Coryse, KURNIK Maryse, TAVERNIER Yves, BRIANT Nathalie, ACCLÉMENT Bruno, DAUGY Emmanuel, CÉNÉRINI Gilles. VOLLET-CHAMBOULAN Christine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : PATSOURIS François à OSTA AMIGO Laurence, MULOT Christian à TALLIEU Jean Pierre, MARTIN André à DIERES-MONPLAISIR Bernard. BASSIN Linda à PRUNEAU Roselyne

Absents excusés: CHAGNOLEAU Anne-Marie

Secrétaire de séance : ROLLAND Anne-Marie

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1612-1;

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux collectivités territoriales ;

Sur proposition de Madame le Maire ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 22 voix Pour 4 voix Contre (TAVERNIER Yves, BRIANT Nathalie, KURNIK Maryse, CHARLES Claude) et 0 Abstention autorise madame le maire, dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2020, à engager, liquider et mandater en section d'investissement et dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget 2019 (hors remboursement de la dette et non compris les reports et les restes à réaliser), selon le détail suivant :

Cachet et signature



viggin er v

ANNÉE 2020

FEUILLET N°

Opération	145	Voirie	111 000 €
Opération	146	Réseaux	40 000 €
Opération	232	Bâtiments	26 000 €
Opération	239	Sports-Loisirs	76 000 €
Opération	253	Urbanisme	161 000 €
Opération	264	Mairie	10 000 €
Opération	282	Ecoles	2 000 €
Opération	343	Acquisition matériel technique	30 000 €

Il est précisé que les crédits ouverts par anticipation seront repris au budget primitif de la commune.

Fait et délibéré à La Tremblade, le 6 février 2020

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE, OSTA AMIGØ Laurence

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE Sous le N° 017 - 211704523 - 2020 (1206 - 12020 - 0.40 -

Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>()</u> 102 / 2020

Document certifié conforme Le DGS Frédérig YVANES

- Affiché le 0 7/02/9020

Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature



FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice: 27 Présents 22 Votants 26

Intitulé: Admission en	Non Valeur – Budget Principal	Thème : Finances locales
Type: Délibération		Référence : 2020-011

L'an deux mille vingt, le six février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal: 31 janvier 2020

Présents: OSTA AMIGO Laurence, TALLIEU Jean Pierre, VIVIEN Christine, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET Michel, PRUNEAU Roselyne, PROUST Thierry, GUILET Philippe, DIERES-MONPLAISIR Bernard, ROLLAND Anne-Marie, MATET Nicolas, CHARLES Claude, PAILLÉ Marie-Thérèse, GUILLON Françoise, ROCHEREAU Coryse, KURNIK Maryse, TAVERNIER Yves, BRIANT Nathalie, ACCLÉMENT Bruno, DAUGY Emmanuel, CÉNÉRINI Gilles, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : PATSOURIS François à OSTA AMIGO Laurence, MULOT Christian à TALLIEU Jean Pierre, MARTIN André à DIERES-MONPLAISIR Bernard, BASSIN Linda à PRUNEAU Roselyne

Absents excusés : CHAGNOLEAU Anne-Marie

Secrétaire de séance : ROLLAND Anne-Marie

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux collectivités territoriales :

Considérant la demande d'admission en non-valeur présentée par le comptable public :

Sur proposition de madame le maire :

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 26 voix Pour 0 voix Contre et 0 Abstention,

Décide d'admettre en non-valeur les titres de recettes suivants :

Landante de la come de la come



ANNÉE 2020

FEUILLET N°

Année	Nom du redevable	Montant à	Motif
Titre-rôle		recouvrer	
2017-T32	CHAUVIN Elodie	20,00€	
2017-T35	COUTURIER Jean-Claude		NPAI et demande renseignement n
2017-T43	FREDON Aurélie	29,90€	RAR inférieur seuil poursuite
2018-T84	PEGORARD Mélanie	65,00€	Poursuite sans effet
2018-T124	OUALID Siham	36,40 €	Poursuite sans effet
2013-T261	PERAUDEAU Julien	90,19€	PV carence
2016-T296	CHANUT Maureen	36,00€	Poursuite sans effet
2017-T321	CHAMBARET Karine	65,00€	Poursuite sans effet
2017-T542	BOUTHIER Alexandra	44,80€	Combinaison infructueuse d'actes
2018-T556	SAULNIER Patrick	65,00.€	Décédé et demande renseignemen
2014-T570	ROLLAND Roger	65,00€	Combinaison infructueuse d'actes
2016-T820	GEAY Stevens	65,00€	Poursuite sans effet
2017-T987	BOUTHIERS Alexandra	53,20€	Combinaison infructueuse d'actes
2017-T1089	GIMENEZ Nora	18,40 €	RAR inférieur seuil poursuite
2016-T1203	CHAGNOLEAU Mathieu	65,00€	Poursuite sans effet
2016-T1332	CHABROLLE Anthony	79,50€	Combinaison infructueuse d'actes
2016-T1439	MORISSET Alain	41,25€	Poursuite sans effet
2016-T1607	GARNIER Isabelle	83,00€	Poursuite sans effet
2016-T1657	COUTURIER Jean-Claude	50,40 €	NPAI et demande renseignement n
20169-T1734	COUTURIER Jean-Claude	28,00€	NPAI et demande renseignement n
2015-T2019	ROLLAND Roger	50,00€	Combinaison infructueuse d'actes
2017-	RENOUVEAU LALANDE		PV perquisition et demande rensei
T702600000125	Océane	1 533,63 €	négative
	TOTAL	2 609,87 €	

- Précise qu'un mandat d'un montant 2.609,87 € sera établi à l'article 6541 pour les créances admises en non-valeur au terme d'actions contentieuses.
- Précise que la dette n'est pas juridiquement annulée par une décision d'admission en non-valeur. En conséquence, si les redevables venaient à payer leurs dettes, la commune émettrait un titre afin de prendre en compte cette recette.

Fait et délibéré à La Tremblade, le 6 février 2020

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE, OSTA AMIGO Laurence

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 211704523 -- 2020 OLG -- DZGZ OLG -- DZGZ

Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 신士/인기 2020

Deciment ertifié conforme Le OGS, Frégéric YVANES - Affiché le 0+/02/2020

Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature



HÔTEL DE VILLE

23, rue de la Seudre – BP 60130 – 17390 LA TREMBLADE
Tél.: 05 46 36 99 00 - Télécopie: 05 46 36 33 78
Site internet: www.la-tremblade.fr – adresse e.mail: mairie@ta-tremblade.com: 1 - call.

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice: 27 Présents : 22 Votants 26

Intitulé:		Thème:
Gratification pour stage		Finances
이 이 기가 된 것이다.	and the state of	Locales
Type:		Référence :
Délibération		2020-012

L'an deux mille vingt, le six février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal: 31 janvier 2020

Présents: OSTA AMIGO Laurence, TALLIEU Jean Pierre, VIVIEN Christine, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET Michel, PRUNEAU Roselyne, PROUST Thierry, GUILET Philippe, DIERES-MONPLAISIR Bernard, ROLLAND Anne-Marie, MATET Nicolas, CHARLES Claude, PAILLÉ Marie-Thérèse, GUILLON Françoise, ROCHEREAU Corvse, KURNIK Maryse, TAVERNIER Yves, BRIANT Nathalie, ACCLÉMENT Bruno, DAUGY Emmanuel, CÉNÉRINI Gilles, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : PATSOURIS François à OSTA AMIGO Laurence, MULOT Christian à TALLIEU Jean Pierre, MARTIN André à DIERES-MONPLAISIR Bernard, BASSIN Linda à PRUNEAU Roselyne

Absents excusés: CHAGNOLEAU Anne-Marie

Secrétaire de séance : ROLLAND Anne-Marie

Vu le code général des collectivités territoriales :

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que mademoiselle Romane VENTURA a effectué un stage au service Achats, du 2 au 20 décembre 2019, dans le cadre de sa seconde « Bac Pro Gestion Administration Transports et Logistique »:

Considérant la qualité du travail qui a été fourni par la stagiaire ;

Sur proposition de madame le maire ;



FEUILLET N°

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 26 voix Pour 0 voix Contre et 0 Abstention, autorise madame le Maire à verser à mademoiselle Romane VENTURA une gratification de 100 €.

Fait et délibéré à La Tremblade, le 6 février 2020

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE, OSTA AMIGO Laurence

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE Sous le N° 017 - 211704523 - 2020 62 06 - D2020 012

Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>(2</u>) 1<u>0</u>2_1 2020

Document certifié conforme

- Affiché le 07/07/18070

edéric YVANES

Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Politiers - 15, Rue Blossac - 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature



. .

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice: 27 Présents : 22 Votants 26

Intitulé: Avance du budget principal aux budgets annexes 'Centre nautique Charline Picon' - 'Boutique phare de la Coubre' et 'Régies des Energies Renouvelables' pour l'année 2020	
Type: Délibération	Référence : 2020-013

L'an deux mille vingt, le six février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal: 31 janvier 2020

Présents: OSTA AMIGO Laurence, TALLIEU Jean Pierre, VIVIEN Christine, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET Michel, PRUNEAU Roselyne, PROUST Thierry, GUILET Philippe, DIERES-MONPLAISIR Bernard, ROLLAND Anne-Marie, MATET Nicolas, CHARLES Claude, PAILLÉ Marie-Thérèse, GUILLON Françoise, ROCHEREAU Coryse, KURNIK Maryse, TAVERNIER Yves, BRIANT Nathalie, ACCLÉMENT Bruno, DAUGY Emmanuel, CÉNÉRINI Gilles, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : PATSOURIS François à OSTA AMIGO Laurence, MULOT Christian à TALLIEU Jean Pierre, MARTIN André à DIERES-MONPLAISIR Bernard, BASSIN Linda à PRUNEAU Roselyne

Absents excusés : CHAGNOLEAU Anne-Marie

Secrétaire de séance : ROLLAND Anne-Marie

Considérant le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que l'application du principe d'autonomie financière nécessite que le budget principal puisse avancer des crédits en début d'année afin de pouvoir effectuer les premières dépenses en attendant la perception des recettes d'exploitation :

Sur proposition de madame le maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 25 voix Pour 0 voix Contre et 1 Abstention (ACCLÉMENT Bruno) décide d'autoriser madame le Maire à émettre, au cours du premier trimestre 2020, les mandats correspondants.

Cachet et signature



ANNÉE 2020

FEUILLET N°

Budget Principal de la Commune :

DEPENSE		RECETTE		
Article 27638 F 01	112 000 €	Article 27638 F 01	112 000 €	

Budget annexe « Boutique du Phare »

	EPENSE	RECETTE	
Article 1687	50 000 €	Article 1687	50 000 €

Budget annexe « Centre Nautique Charline Picon »

DEPENSE		RECETTE		
	Article 1687	42 000 €	Article 1687	42 000 €

Budget annexe « Régie des Energies Renouvelables »

	DEPENSE	RECETTE	
Article 1687	20 000 €	Article 1687	20 000 €

Fait et délibéré à La Tremblade, le 6 février 2020

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME LE MAIRE, OSTA AMIGO Laurence

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 – 211704523 – 2020 (2006 – D2020 – 0 13 ______ – 5

Accusé de Réception Préfecture

Accuse de Réception Prefectu Reçu le : <u>O</u> <u>} / Q</u> 2020

Document certifié conforme

Affiché le 07/02/9020

Lengs Tedéric YVANES

Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Politiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication



ANNÉE 2020

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice: 27 Présents 22 Votants 26

Intitulé: Travaux relatifs à l'aménagement d'un passage à niveau sur la voie ferrée empruntée par le train des Mouettes – Convention à conclure entre le Conseil Départemental de la Charente Maritime et la commune de La Tremblade		
Type: Délibération	Référence : 2020-014	

L'an deux mille vingt, le six février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2020

Présents: OSTA AMIGO Laurence, TALLIEU Jean Pierre, VIVIEN Christine, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET Michel, PRUNEAU Roselvne, PROUST Thierry, GUILET Philippe. DIERES-MONPLAISIR Bernard, ROLLAND Anne-Marie, MATET Nicolas, CHARLES Claude, PAILLÉ Marie-Thérèse, GUILLON Françoise, ROCHEREAU Coryse, KURNIK Maryse, TAVERNIER Yves, BRIANT Nathalie, ACCLÉMENT Bruno, DAUGY Emmanuel, CÉNÉRINI Gilles, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : PATSOURIS François à OSTA AMIGO Laurence, MULOT Christian à TALLIEU Jean Pierre, MARTIN André à DIERES-MONPLAISIR Bernard, BASSIN Linda à PRUNEAU Roselyne

Absents excusés : CHAGNOLEAU Anne-Marie

Secrétaire de séance : ROLLAND Anne-Marie

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant le projet d'aménagement d'une voie entre le giratoire situé sur le boulevard Joffre au niveau de la rue des Canons et la rue de la Résinerie ;

Considérant que la réalisation de la voie nécessite le franchissement de la voie ferrée et par conséquent la création d'un passage à niveau automatisé ;

Considérant le projet de création d'un passage à niveau automatisé estimé par la Direction des Infrastructures Départementales à 118.757,60 € H.T.;

Considérant que le Département de la Charente Maritime assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération :



ANNÉE 2020

FEUILLET N°

Sur proposition de madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 21 voix Pour 4 voix Contre (TAVERNIER Yves, BRIANT Nathalie, KURNIK Maryse, CHARLES Claude) et 1 Abstention (ACCLÉMENT Bruno), sollicite le Département de la Charente Maritime en vue de la réalisation d'un passage à niveau automatisé sur la base du projet décrit dans la notice explicative et dans l'annexe financière joints à la présente délibération.

Fait et délibéré à La Tremblade, le 6 février 2020

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE, OSTA AMIGO Laurence

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 2102 2020

Documentsertifié conforme Le 文字: Frenchic YVANES - Affiché le <u>03/02/2020</u>

Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication



FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice: Présents

22

Votants

26

27

	on permanent à temps faire face à des be		Thème : Fonction Publique
Type: Délibération			Référence : 2020-015

L'an deux mille vingt, le six février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2020

Présents: OSTA AMIGO Laurence, TALLIEU Jean Pierre, VIVIEN Christine, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET Michel, PRUNEAU Roselyne, PROUST Thierry, GUILET Philippe, DIERES-MONPLAISIR Bernard, ROLLAND Anne-Marie, MATET Nicolas, CHARLES Claude, PAILLÉ Marie-Thérèse, GUILLON Françoise, ROCHEREAU Coryse, KURNIK Maryse, TAVERNIER Yves, BRIANT Nathalie, ACCLÉMENT Bruno, DAUGY Emmanuel, CÉNÉRINI Gilles, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : PATSOURIS François à OSTA AMIGO Laurence, MULOT Christian à TALLIEU Jean Pierre, MARTIN André à DIERES-MONPLAISIR Bernard, BASSIN Linda à PRUNEAU Roselyne

Absents excusés: CHAGNOLEAU Anne-Marie

Secrétaire de séance : ROLLAND Anne-Marie

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3, 1°

Considérant que les besoins des services justifient le recrutement d'agents contractuels pour faire face à des accroissements temporaires d'activité

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de créer :

- Deux emplois non permanents à temps complet d'agent d'accueil relevant de la catégorie C et rémunérés sur le grade d'adjoint du patrimoine IB 350 du 8 février 2020 au 11 juin 2020.
- Deux emplois non permanent d'agent de propreté pour assurer des missions d'entretien de la voirie à temps complet (35/35ème). Ces emplois relèvent de la catégorie C et sont



créés pour la période du 8 février 2020 au 31 mai 2020, les personnes recrutées seront rémunérées sur le 1er échelon du grade d'adjoint technique, IB 350.

Ces emplois non permanents seront pourvus par des agents contractuels dans les conditions fixées à l'article 3, 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 22 voix Pour 0 voix Contre et 4 Abstentions (TAVERNIER Yves, BRIANT Nathalie, KURNIK Maryse, CHARLES Claude), autorise Madame le Maire à créer 4 emplois non permanents selon les modalités énoncées ci-dessus.

Fait et délibéré à La Tremblade, le 6 février 2020

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE, OSTA AMIGO-Laurence

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE Sous le N° 017 - 211704523 - 2020 226 - 015 ____

Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 2 1/2 / 2020

Document certific conforme Le DGS. Frédéric XVANES Affiché le 07/02/2020

Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication



FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice: Présents

27 22

Votants

26

Intitulé:	Thème:
Création d'emplois non permanent à temps complet pour faire	F 4 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -
face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité	Publique
Type:	Référence :
Délibération	2020-016

L'an deux mille vingt, le six février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2020

Présents: OSTA AMIGO Laurence, TALLIEU Jean Pierre, VIVIEN Christine, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET Michel, PRUNEAU Roselyne, PROUST Thierry, GUILET Philippe, DIERES-MONPLAISIR Bernard, ROLLAND Anne-Marie, MATET Nicolas, CHARLES Claude, PAILLÉ Marie-Thérèse, GUILLON Françoise, ROCHEREAU Coryse, KURNIK Maryse, TAVERNIER Yves, BRIANT Nathalie, ACCLÉMENT Bruno, DAUGY Emmanuel, CÉNÉRINI Gilles, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : PATSOURIS François à OSTA AMIGO Laurence, MULOT Christian à TALLIEU Jean Pierre, MARTIN André à DIERES-MONPLAISIR Bernard, BASSIN Linda à PRUNEAU Roselyne

Absents excusés : CHAGNOLEAU Anne-Marie

Secrétaire de séance : ROLLAND Anne-Marie

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-2°;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique:

Considérant que les besoins des services justifient le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité ;

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de créer des emplois non permanents soit:

1- Service de Police Municipale

- 1 Agent de Surveillance de la Voie Publique à temps complet (35/35ème) pour la période du 1er ayril 2020 au 30 septembre 2020, e grade e service

Cachet et signature



HÔTEL DE VILLE

Site internet : www.la-tremblade.fr – adresse e.mail:mairie@la-tremblade.com

ANNÉE 2020

FEUILLET N°

- 1 Agent de Surveillance de la Voie Publique à temps complet (35/35ème) pour la période du 20 avril 2020 au 17 octobre 2020,
- 2 Agents de Surveillance de la Voie Publique à temps complet (35/35ème) pour la période du 15 juin 2020 au 15 septembre 2020,
- 2 Agents de Surveillance de la Voie Publique à temps complet (35/35ème) pour la période du 29 juin 2020 au 31 août 2020,

Ces 6 emplois relèvent de la catégorie C et les agents recrutés seront rémunérés sur le grade d'adjoint technique IB 350 IM 327. Leurs missions consisteront à constater les contraventions aux codes de la route, de l'environnement, des transports, des assurances et de la santé publique.

- 1 Agent de Surveillance de la Voie Publique à temps complet (35/35ème) pour la période du 4 avril 2020 au 3 octobre 2020, avec des missions de placier rémunéré sur le grade d'adjoint administratif, IB 350 IM 327.

2- Phare de la Coubre :

- 1 personne à temps complet pour la période du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020.
- 5 agents à temps complet pour la période du 1er juillet 2020 au 31 août 2020.
- 2 personnes à temps complet du 12 juin 2020 au 11 novembre 2020

Ces 8 agents saisonniers seront recrutés sur le grade d'adjoint du patrimoine relevant de la catégorie C et rémunérés au 1^{er} échelon IB 350 IM 327 et auront pour fonction des missions d'accueil du public au phare de la Coubre et à l'écomusée et assureront le ménage du site.

3- Centre Nautique Charline PICON:

- 1 personne sur le grade d'éducateur territorial des Activités Physiques et Sportives, échelon 5 IB 415 IM 369 à temps complet pour la période du 11 mai 2020 au 31 octobre 2020,
- 2 personnes sur le grade d'éducateur territorial des Activités Physiques et Sportives, échelon 4 - IB 397 IM 361 à temps complet pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 août 2020,
- 1 personne sur le grade d'opérateur qualifié territorial des Activités Physiques et Sportives, échelon 5 IB 374 IM 345 pour la période du 1er juillet 2020 au 31 août 2020
- 2 personnes sur le grade d'opérateur territorial des Activités Physiques et Sportives, échelon 4 IB 354 IM 330 pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 août 2020, 1 agent à temps complet (35/35ème) et un à temps non complet (20/35ème).

4 - Au Centre Technique Municipal:

- 1 personne à temps non complet (24/35ème) pour assurer un renfort au service propreté, pour la période du 1er juillet 2020 au 31 juillet 2020,
- 1 personne à temps non complet (24/35^{ème}) pour assurer un renfort au service propreté, pour la période du 1^{er} août 2020 au 31 août 2020,
- 2 personnes au service festivités à temps complet (35/35ème) du 1er juillet au 31 août 2020.
- 1 personne à temps complet (35/35ème) pour assurer un renfort au balayage et au nettoyage du marché de La Tremblade pour la période du 4 mai 2020 au 13 septembre 2020,
- 1 personne à temps complet (35/35ème) pour assurer un renfort au balayage et au nettoyage du marché de Ronce-Les-Bains pour la période du 1er juillet 2020 au 31 août 2020.

Ges:6 agents seront recrutés sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C et rémunérés au 1er échelon IB 350 IM 327.

Cachet et signature

ના ું કર્યુટ સુંદુર્વ છ

1、公元中4世代。 名父



FEUILLET N°

Ces emplois non permanents seront pourvus par des agents contractuels dans les conditions fixées à l'article 3, 2°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 22 voix Pour 0 voix Contre et 4 Abstentions (TAVERNIER Yves, BRIANT Nathalie, KURNIK Maryse, CHARLES Claude), autorise Madame le Maire à créer 27 emplois non permanents selon les modalités énoncées ci-dessus.

Fait et délibéré à La Tremblade, le 6 février 2020

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME. LE MAIRE, OSTA AMIGO/Laurence

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 - 211704523 - 2020 0206 - 02620 016

Accusé de Réception Préfecture Reçu le :<u>()}</u>/<u>(</u>/<u>/</u>_/ 2020

Document certifié conforme

Affiché le 07/02/2020

Le DGS Frederic YVANES

Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers - 15, Rue Blossac - 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication



AME - TE Capped States of the second se

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice: 27 Présents : 22 Votants 26

Intitulé: Modification du tableau des effectifs – Mairie	Thème : Fonction Publique
Type: Délibération	Référence : 2020-0017

L'an deux mille vingt, le six février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence. Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2020

Présents: OSTA AMIGO Laurence, TALLIEU Jean Pierre, VIVIEN Christine, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET Michel, PRUNEAU Roselyne, PROUST Thierry, GUILET Philippe. DIERES-MONPLAISIR Bernard, ROLLAND Anne-Marie, MATET Nicolas, CHARLES Claude, PAILLÉ Marie-Thérèse, GUILLON Françoise, ROCHEREAU Coryse, KURNIK Maryse, TAVERNIER Yves, BRIANT Nathalie, ACCLÉMENT Bruno, DAUGY Emmanuel, CÉNÉRINI Gilles, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : PATSOURIS François à OSTA AMIGO Laurence. MULOT Christian à TALLIEU Jean Pierre, MARTIN André à DIERES-MONPLAISIR Bernard, BASSIN Linda à PRUNEAU Roselyne

Absents excusés : CHAGNOLEAU Anne-Marie

Secrétaire de séance : ROLLAND Anne-Marie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics :

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et fermés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services :

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 6 novembre 2019 ;

Considérant les départs à la retraite il est proposé de fermer :

Cachet et signature



23, rue de la Seudre - BP 60130 - 17390 LA TREMBLADE Tél.: 05 46 36 99 00 - Télécopie: 05 46 36 33 78 Site internet : www.la-tremblade.fr – adresse e.mail :mairie@la-tremblade.com

- un poste d'ingénieur en chef hors classe à temps complet (35/35ème)

- un poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet (35/35ème)

- un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet (35/35ème)

Sur proposition de Madame le Maire;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 26 voix Pour 0 voix Contre et 0 Abstention décide :

- De fermer :
- Un poste d'ingénieur en chef hors classe à temps complet (35/35ème)
- Un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet (35/35^{ème})
- Un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet (35/35^{ème})
 - De fixer le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué cidessous.

HÔTEL DE VILLE

23, rue de la Seudre – BP 60130 – 17390 LA TREMBLADE

Tél.: 05 46 36 99 00 - Télécopie: 05 46 36 33 78 Site internet: <u>www.la-tremblade.fr</u> - adresse e.mail:mairie@ia-tremblade.com



ANNÉE 2020

FEUILLET N°

Tableau des Effectifs **COMMUNE DE LA TREMBLADE** 06/02/2020

		Durée	Effectif	Dootoo	Postes
GRADE OU EMPLOI	Catégorie	hebdomadaire	Effectif Budgétaire	Postes Pourvus	Vacants
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Directeur Général des Services 10000 à 20000 habitants	Α	35/35 ^{ème}	1	1	0
Attaché- Hors classe	Α	35/35 ^{ème}	1	1	0
Attaché	Α	35/35 ^{ème}	1	0	1
Rédacteur principal 1ère classe	В	35/35 ^{ème}	1	1	0
Rédacteur	В	35/35 ^{ème}	2	2	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	С	35/35 ^{ème}	4	4	0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	С	35/35 ^{ème}	6	6	0
Adjoint administratif	С	35/35 ^{ème}	4	4	0
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur territorial en chef hors classe	A	35/35 ^{ème}	0	0	0
Ingénieur principal	Α	35/35 ^{ème}	1	1	0
Technicien principal 1ère classe	В	35/35 ^{ème}	1	1	0
Agent de maîtrise principal	С	35/35 ^{ème}	6	5	1
agent de maîtrise	С	35/35 ^{ème}	3	3	0
Adjoint technique principal 1ère classe	С	35/35 ^{ème}	10	9	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	С	35/35 ^{ème}	9	8	1
Adjoint technique	С	35/35 ^{ème}	23	22	1
Adjoint technique	С	30/35 ^{ème}	4	4	0
Adjoint technique	С	28/35 ^{ème}	2	2	0
FILIERE CULTURELLE					
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	С	35/35 ^{ème}	3	3	0
Adjoint du patrimoine	С	35/35 ^{ème}	1	1	0
Adjoint du patrimoine	С	32/35 ^{ème}	1	0	1
FILIERE POLICE MUNICIPALE					
Chef de police	С	35/35 ^{ème}	1	0	1
Brigadier-chef principal	С	35/35 ^{ème}	2	1	1
FILIERE ANIMATION					
Adjoint d'animation principal ^{2ème} classe	С	35/35 ^{ème}	1	1	0
TOTAL			88	80	1 8

Cachet et signature



ANNÉE 2020

FEUILLET N°

EMPLOIS PERMANENTS DES AGENTS CONTRACTUELS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif Budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
Cadre emploi Attaché Phare CDD article 3-3-2°	А	35/35 ^{ème}	1	1	0
Cadre emploi Educateur APS Centre Nautique – CDI -	В	35/35 ^{ème}	2	2	0
Cadre emploi adjoint technique Centre Nautique – CDI -	С	35/35 ^{ème}	1	1	0
Cadre emploi adjoint du patrimoine Phare CDD article 3-2	С	32/35 ^{ème}	1	1	0

TOTAL

5 0

TOTAL GENERAL

¥ 2	02	1 - 1	0.5	
7	93		00	0

Fait et délibéré à La Tremblade, le 6 février 2020

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME LE MAIRE,

OSTA AMIGO Laurence

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 - 211704523 - 20200206 - 19086 013 - DE
Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : <u>⊘</u> 1 <u>⊘</u> 2020
Decimal Afficial Control of the Cont

Document certifie conform

Affiché le Of OR ROZO

Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

